



Votre vie privée est menacée au travail ?

La CNE vous accompagne

Votre employeur regarde vos emails ? Une caméra est installée sur votre lieu de travail ? Vos consultations sur internet sont contrôlées ? Vos droits fondamentaux doivent être respectés dans votre entreprise, en ce compris votre droit au respect de votre vie privée. La CNE vous indique les limites imposées à votre employeur.

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

En vertu du RGPD, votre employeur peut « traiter » (enregistrer, utiliser, mettre à disposition,...) vos données personnelles lorsque ce traitement est nécessaire pour l'exécution de votre contrat (ex : demander un certificat médical), pour remplir une obligation légale à laquelle l'employeur est soumis (ex. : enregistrer votre état civil pour calculer votre précompte professionnel), pour défendre un intérêt légitime de l'employeur, etc. En dehors de ces hypothèses, il ne peut traiter vos données personnelles sans votre consentement explicite et éclairé. En principe, il ne peut utiliser vos données qu'à des fins déterminées, expressément décrites, justifiées et communiquées. Il ne peut pas recueillir plus de données que nécessaire. vous pouvez exiger que vos données soient rectifiées ou effacées.

RESEAUX SOCIAUX

Tous vos échanges privés sont protégés et ne peuvent pas être contrôlés, quel que soit le moyen de communication (gsm professionnel, messagerie électronique, etc.). En revanche, tous les contenus que vous postez sur vos réseaux sociaux, même si votre employeur ne se trouve pas dans vos contacts, sont considérés comme des publications publiques. Vous en êtes donc responsable et votre employeur pourra vous reprocher leur contenu.

CONTROLE DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Lorsque votre employeur vous fournit un ordinateur et/ou un gsm pour réaliser votre travail, a priori, il ne peut contrôler le contenu de vos communications. Il peut vérifier les données globales dans l'entreprise, mais pas les identifier personnellement. Pour examiner spécifiquement vos échanges, il y a trois conditions : il doit viser un objectif légitime (finalité), ne récolter que les données nécessaires au contrôle (proportionnalité), et informer toutes les personnes concernées par le contrôle ainsi que vos délégués dans les organes de concertation (transparence).

CAMERA SUR LE LIEU DE TRAVAIL

A l'instar du contrôle des communications électroniques, l'installation d'une caméra sur votre lieu de travail doit respecter trois conditions : il faut un objectif légitime (finalité), ne filmer que le strict nécessaire pour répondre à l'objectif (proportionnalité) et informer l'ensemble des personnes concernées par la caméra ainsi que vos délégués dans les organes de concertation (transparence). Par ailleurs, si une caméra vous vise personnellement pour contrôler votre travail, elle ne peut pas vous filmer en continu mais doit filmer de manière temporaire.

Besoin de nous contacter ?

Appelez-nous au 067 88 91 00

le lundi, mardi et mercredi de 9h à 12 h et le jeudi de 13h30 à 16h30.



Besoin de nous rencontrer ?

Nos secrétariats sont ouverts au minimum les lundi, mardi, mercredi de 13h30 à 16h30 et le jeudi de 9h à 12h.



Lu-Ma-Me 13h30 -16h30/Je 9h à 12h

En raison des conditions
sanitaires actuelles,
ces heures d'ouverture peuvent varier.
Prenez contact avec le secrétariat le
plus proche avant de vous déplacer.

Besoin de nous écrire ?

Une seule adresse : cne.info@acv-csc.be

Nos équipes vous répondront dans les plus brefs délais.



cne.info@acv-csc.be

Secrétariat national

Avenue Robert Schuman 52,
1401 Nivelles (Baulers)
+32 (0)67 88 91 91

Secrétariat d'Arlon

Rue Pietro Ferrero 1,
6700 Arlon
+32 (0)63 24 20 55

Secrétariat de Charleroi

Rue Prunieu 5,
6000 Charleroi
+32 (0)71 23 08 78

Secrétariat de Bruxelles

Rue Pletinckx 19,
1000 Bruxelles
+32 (0)2 557 86 10

Secrétariat de Liège

Boulevard Saucy 10,
4020 Liège
+32 (0)4 340 74 90

Secrétariat de Mons

Rue Claude de Bettignies 10-12,
7000 Mons
+32 (0)65 37 26 13

Secrétariat du Brabant wallon

Rue des Canoniers 14,
1400 Nivelles
+32 (0)67 88 46 90

Secrétariat de Verviers

Pont Léopold 4/6,
4800 Verviers
+32 (0)87 85 99 96

Secrétariat de La Louvière

Place Maugrétout 17,
7100 La Louvière
+32 (0)65 37 28 22

Secrétariat de Namur

Chaussée de Louvain 510,
5004 Bouge
+32 (0)81 25 90 70

Secrétariat d'Eupen

Rue d'Aix-la-Chapelle 89,
4700 Eupen
+32 (0)87 85 99 26

Secrétariat de Tournai

Avenue des Etats-Unis 10/5,
7500 Tournai
+32 (0)69 88 07 49

Mise à jour : Août 2021



Le contenu de cette publication s'entend aussi bien au féminin qu'au masculin

www.lacsc.be/cne